

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 
ID : 974-249740101-20261005-2026_069_BC_4-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2026_069_BC_4
*Avenant n°3 à la convention de
subvention relative à l'étude pour la
création d'un organisme de foncier
solidaire*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Irchad OMARJEE - Mme Marina PONGERARD
SINGAINY - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M.
Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry
HIPPOLYTE - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel
PAUSE

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Manon VINCELOT - Mr Erick FONTAINE

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
29 septembre 2026

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
12/10/2026

M. Eric RENE procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Karim
JUHOOR procuration à M. Gabriel AUBERT - M. Olivier HOARAU
procuration à M. Henry HIPPOLYTE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 OCTOBRE 2026

AFFAIRE N°2026 069 BC 4 : AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE SUBVENTION RELATIVE À L'ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UN ORGANISME DE FONCIER SOLIDAIRE

Le Président de séance expose :

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 du Territoire de l'Ouest adopté en décembre 2019, et prorogé de 2 ans supplémentaires (par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2025), décline la politique du territoire Ouest en matière de logement et d'habitat, notamment à travers son programme d'actions.

Afin de répondre à l'orientation n°3 « Rechercher un meilleur équilibre social, renforcer la mixité au sein des quartiers » du PLH, le Territoire de l'Ouest a lancé, en juin 2022, une étude dans l'objectif de déterminer l'opportunité de mettre en place un Organisme de Foncier Solidaire (OFS) en faveur de l'accession aidée.

Cette étude intervient également dans le cadre du Plan Logement Outre Mer (PLOM), pour lequel le Territoire de l'Ouest a été désigné comme pilote par les services de l'État. A ce titre, l'Établissement a délibéré le 7 novembre 2022 (affaire n°2022_105_BC_5 : Validation du plan de financement relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de faisabilité d'un organisme foncier solidaire).

Une convention de subvention a été signée le 13 mars 2023. L'État intervient à hauteur de 40 %, soit une subvention maximale de 65 565,05 €.

Deux avenants ont été signés en 2024 et 2025 pour proroger la convention.

Rappel du déroulé de l'étude :

- Phase 1 : Concertation préalable quant à la création d'un Organisme Foncier Solidaire (durée : 2 mois) ;
- Phase 2 : Étude d'opportunité quant à la création d'un Organisme Foncier Solidaire (durée : 2 mois) ;
- Phase 3 : Proposition de scénarios d'organisation (durée : 1 mois).
- Phase 4 (en cours) : Mission d'assistance à la création de l'Organisme Foncier Solidaire (durée : 5 mois).

Cette dernière phase permet un accompagnement de la maîtrise d'ouvrage et des partenaires dans toutes les étapes préalables nécessaires à la création de l'OFS jusqu'à son agrément par le Préfet. Ainsi, le prestataire accompagne la maîtrise d'ouvrage dans les étapes de concertation et de négociations nécessaires à la création effective de l'OFS, avec l'ensemble des parties prenantes intéressées.

En complément, une partie à bons de commande peut être activée si certains points nécessitent un approfondissement.

Le Territoire de l'Ouest, la CASud, la CINoR, la CIViS et la Région Réunion ont fait part de leur volonté de co-construire un outil local en faveur de l'accession aidée et ont déjà délibéré sur le principe.

Aussi, suite au comité de pilotage du 30 octobre 2023, dans le cadre de cette phase 4, avec l'accompagnement du bureau d'études Espacité, ces collectivités ont travaillé sur un projet de convention constitutive d'un GIP et sur la consolidation d'un modèle économique d'OFS local. En décembre 2024, le Territoire de l'Ouest, la CASud et la Région ont délibéré pour la création du GIP OFS. La CINoR et la CIViS n'ayant pas pu délibérer, il a été nécessaire de proroger la convention de financement en cours d'au moins 1 an. Cependant, l'année 2025 n'a pas permis de finaliser les concertations, notamment en lien avec la période de réserve électorale.

Le Territoire de l'Ouest a donc sollicité la prorogation d'une année supplémentaire de la convention pour permettre la poursuite des échanges avec les collectivités volontaires et la consolidation du dispositif d'organisme foncier solidaire.

A cet effet, les services de l'État ont transmis au Territoire de l'Ouest le projet d'avenant prorogeant la convention de financement jusqu'au 13 mars 2027. Le montant du financement reste inchangé.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 17/09/2026.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le



ID : 974-249740101-20261005-2026_069_BC_4-DE

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 08/09/2026.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER le Président à signer l'avenant n°3 de prorogation de la convention de financement de « l'étude pour la création d'un organisme de foncier solidaire » avec l'État, ainsi que tous les autres documents relatifs à cette participation financière.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président